



UNIVERSITÉ
PANTHÉON-ASSAS

- PARIS II -



Renseignements et inscriptions

*Centre de droit européen
Collège européen de Paris
28, rue Saint-Guillaume
75007 Paris*

01 44 39 86 32

Courriel : bernadette.lafon@u-paris2.fr

UNIVERSITÉ PANTHÉON-ASSAS
CENTRE DE DROIT EUROPÉEN
COLLÈGE EUROPÉEN DE PARIS

COLLOQUE

**L' « Union bancaire » :
le « cadre », nouvelle
« méthode » d'intégration dans
l'Union européenne**

JEUDI 15 ET VENDREDI 16 JANVIER 2015

*Université Panthéon-Assas
Amphithéâtre
28, rue Saint-Guillaume
75007 PARIS*

Sous la direction de

Francesco MARTUCCI

Professeur à l'Université Panthéon-Assas

Centre de droit européen

Le 4 novembre 2014, le premier pilier de l'Union bancaire est devenu opérationnel avec le lancement du Mécanisme de supervision unique (MSU). La Banque centrale européenne (BCE) supervise les établissements bancaires les plus « importants » de la zone euro, « cadre » de la supervision bancaire complété par le mécanisme de résolution unique (MRU), le « single rulebook » ainsi que la garantie des dépôts. L'Union bancaire s'insère ce faisant dans le « cadre financier intégré » établi, à la suite des crises financières et de dettes souveraines, par le législateur de l'Union avec le paquet relatif au système européen de surveillance financière (SESF) de 2010 et le « cadre budgétaire commun » promu par le six Pack et le two Pack, adoptés respectivement en 2011 et 2013.

Dans les domaines bancaire, budgétaire et financier, l'action de l'Union s'inscrit ainsi dans des « cadres », dénomination qui est loin d'être uniquement descriptive. En effet, le « cadre » n'est pas qu'une expression du discours des institutions de l'Union, mais revêt une signification institutionnelle et matérielle. Il est conçu comme une nouvelle méthode d'intégration en droit de l'Union adaptée aux spécificités des domaines bancaire, budgétaire et financier. La méthode du cadre permet de relever deux défis. Le premier consiste à respecter la répartition des compétences entre l'Union et les États membres par la promotion d'une convergence matérielle de la régulation des marchés. Le second défi concerne la relation de l'autorité au marché. En économie de marché financière, l'autorité ne dirige pas le marché ; elle interagit avec lui au moyen d'instruments de « régulation » à la normativité renouvelée.

Le colloque a vocation à contribuer à une réflexion générale sur la notion de « cadre », à travers l'étude plus spécifique du Mécanisme de supervision unique de l'Union bancaire.

JEUDI 15 JANVIER 2015

- 14h00** Accueil des participants
- 14h20** Allocution d'ouverture par **Fabrice PICOD**,
Professeur à l'Université Panthéon-Assas, Directeur
du Centre de droit européen
- 14h30** **I – LE MODÈLE DU « CADRE » : LA PERTINENCE
D'UNE NOUVELLE NOTION**
- Le « cadre » du colloque : du discours des
institutions aux réalités institutionnelles*
Francesco MARTUCCI, Professeur à l'Université
Panthéon-Assas
- Approche comparative : la fédéralisation de la
régulation bancaire aux États-Unis : un modèle ?*
Régis BISMUTH, Professeur à l'Université de
Poitiers
- 15h30** Discussion
- 16h00** Pause-café

- 16h30** **II – LE CADRE DES COMPÉTENCES : LES POUVOIRS
ATTRIBUÉS A LA BCE**
- Les pouvoirs du législateur*
Stéphane DE LA ROSA, Professeur à l'Université de
Valenciennes
- La nature juridique de la redevance de surveillance*
Alexandre MAITROT DE LA MOTTE, Professeur à
l'Université Paris Est Créteil
- 17h30** Discussion

VENDREDI 16 JANVIER 2015

9h30 III – L'UNITÉ DU CADRE : LA CENTRALISATION DE LA SUPERVISION BANCAIRE

Union bancaire et politique monétaire : quelles interférences ?

Christophe BLOT, Chercheur à Sciences Po, OFCE

L'évolution de la gouvernance au sein de la BCE

Sébastien ADALID, Maître de conférences en droit public à l'Université Paris Est Créteil

10h30 Pause-café

11h00 *Quel rôle pour les banques centrales nationales ?*

David BLACHE, Direction des Etudes et des Relations Internationales et Européennes, Banque de France

Quel contrôle démocratique ?

Brunessen BERTRAND, Professeur à l'Université de Rennes I

12h00 Discussion

12h30 Pause-déjeuner

14h00 IV – L'EFFICACITÉ DU CADRE : MSU ET SESF, CONCURRENCE OU COMPLÉMENTARITÉ ?

Union bancaire et Autorité bancaire européenne

Régis VABRES, Professeur à l'Université de Bourgogne

Union bancaire et Autorité européenne des marchés financiers

Thierry BONNEAU, Professeur à l'Université Panthéon-Assas

BCE et autorités nationales de régulation

Jean-Philippe KOVAR, Professeur à l'Université de Strasbourg

16h00 Discussion

16h30 Pause

17h00 *Conclusions*

Jean-Victor LOUIS, Professeur émérite de l'Université libre de Bruxelles